



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 20 janvier 2025, le règlement suivant :

- 410-2025, intitulé « **Règlement pour déterminer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025** ».

L'objet de ce règlement numéro 410-2025, intitulé « *Règlement pour déterminer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025* », est d'établir la taxation et tarification 2025;

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à [www.saint-didace.com](http://www.saint-didace.com)

Donné à Saint-Didace, ce 23 janvier 2025

Chantale Dufort  
Directrice générale